

Les nouveaux enjeux fonciers

Neuf ans après la conférence régionale à Praia sur le foncier et la décentralisation au Sahel, le Cilss¹ et ses partenaires se sont retrouvés pour discuter de nouvelles orientations politiques.

En 1994, lors du forum « Praia 1994 » (Cap-Vert), avait été souligné que certains aspects de politiques foncières sont porteurs d'exclusion, d'intolérance et, à terme, de destruction des sociétés sahéliennes. Des orientations avaient alors été suggérées pour une gestion plus équitable et décentralisée du foncier et des ressources naturelles, et les États membres du Cilss et leurs partenaires avaient été invités à les mettre en œuvre.

L'objectif de ce nouveau forum « Praia+9 » (à Bamako en novembre dernier) était de faire le point sur la mise en œuvre des orientations de 1994 et de proposer de nouvelles orientations pour la prochaine décennie pour faire du foncier rural un facteur de développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Un nouveau contexte

La sous-région a connu de **nombreux changements** ces dernières années, comme :

- la consolidation de la société civile, et la confirmation de sa légitimité et de sa capacité à prendre part à la recherche de solutions quant au foncier et à la décentralisation ;
- les nouvelles initiatives au plan national, sous-régional et régional : décentralisation, révision des législations foncières et de gestion des ressources naturelles, programmes de lutte contre la désertification, intégration régionale... ;
- les nouveaux engagements au plan international : conventions de Rio, biodiversité et désertification ; sommet de Johannesburg sur le développement durable...

Les défis actuels de la mondialisation, la raréfaction des ressources, les sécheresses récurrentes et la désertification, les rigueurs de la compétitivité économique et le spectre des conflits meurtriers aux niveaux national ou inter-étatique exigent des pays de l'Afrique de l'Ouest qu'ils œuvrent davantage à la mise en place d'espaces écologiques et économiques viables, et qu'ils anticipent les conflits latents autour de la gestion des ressources communes nationales et des ressources partagées ou transfrontalières : il y a donc nécessité de **nouvelles orientations politiques** en matière foncière et de ressources naturelles.

Des thèmes émergents

Aujourd'hui, **les enjeux fonciers** sont liés à :

– *la décentralisation* : en 1994, alors que la décentralisation débutait, avaient alors été soulignées les nécessaires réformes législatives et institutionnelles pour adapter la gestion du foncier et des ressources naturelles à l'esprit de la décentralisation. Aujourd'hui, la plupart des pays ont déjà adopté les textes de base en la matière et certains ont même mis en place des collectivités territoriales décentralisées. Mais la responsabilisation des acteurs de base n'est pas encore effective sur le terrain et des questions demeurent : quelle gouvernance locale, quelle coopération décentralisée, au regard du processus d'intégration régionale ?

– *l'intégration régionale* : malgré les organisations sous-régionales comme la Cedeao et l'Uemoa et leurs traités fondateurs basés

sur les principes de la libre circulation des personnes et des biens et du droit d'établissement, la sécurisation en matière de foncier rural à l'échelle communautaire est loin d'être assurée, tant en droit (législations à l'encontre des principes communautaires) qu'en pratique. Se posent actuellement des questions autour de l'harmonisation des politiques et législations foncières dans le sens des textes communautaires, de la gestion rationnelle des ressources et des transhumances transfrontalières.

– *l'accès équitable aux terres et aux ressources naturelles* : Malgré leur poids démographique, l'importance de leur rôle économique et de la place qu'ils occupent au sein des sociétés rurales ouest-africaines, les femmes, les jeunes et certains groupes socioprofessionnels, tels les éleveurs, sont le plus souvent exclus des instances décisionnelles relatives aux questions foncières. Comment assurer un accès équitable aux ressources naturelles ? Comment intégrer les relations de genre dans les mécanismes du foncier ? Comment intégrer efficacement les mécanismes du foncier rural dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ?

– *la sécurisation foncière* : la mise en œuvre de politiques de sécurisation foncière est indispensable pour mieux engager les acteurs dans des actions durables de gestion des ressources naturelles, alors que dans la plupart des sociétés ouest-africaines, les politiques foncières sont confrontées à la dualité entre les législations foncières issues de la colonisation et les « droits coutumiers ». Ici, les questions qui se posent sont : quelles conventions locales de gestions foncières appropriées ? Comment concevoir et mettre en œuvre les plans fonciers locaux ? Comment clarifier les régimes de droit coutumier et de droit moderne ? Quels dispositifs pour la résolution des conflits ?

– *l'agriculture durable* : la productivité de l'agriculture est au centre des préoccupations des décideurs africains. Dans la plupart des pays ouest-africains, la faiblesse des écosystèmes et des systèmes de production mettent en exergue la dualité entre l'accroissement de la productivité et la préservation de l'environnement. Comment alors préserver les intérêts des générations futures face aux besoins immenses d'une population qui augmente très rapidement : question de la gestion de la fertilité des sols, et des place et rôle des nouveaux acteurs comme l'« Agro-business ».

Suite à ces questions discutées lors du forum, les propositions de nouvelles orientations seront soumises à l'approbation d'instances politiques sous-régionales du Cilss et, le cas échéant, de la Cedeao et de l'Uemoa. ■

Propos extraits du site Web Praia+9 du Cilss, www.cilssnet.org/prai9/

¹ Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel.